

**Aménagements de qualité  
et qualité de vie  
pour des villes attractives**

---

28 septembre 2021 - Intervention Petites Villes de Demain

71

Saône-et-Loire

**C | a.u.e**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement



## C'EST QUOI, UN CAUE ?

*Issu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - est une association investie d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental de Saône-et-Loire depuis 1980.*

## LES MISSIONS DES CAUE

- Conseiller tout porteur de projet
- Accompagner les collectivités et les institutions
- Informer et sensibiliser tous les publics
- Former

*C'est dans un cadre et un esprit associatif que le CAUE mène ses missions, en lien avec ses nombreux partenaires.*



## QUALITÉ ?

## VOUS AVEZ-DIT QUALITÉ ?

**Qualitas** : «manière d'être», état de ce qui est «comme ça» . Souvent assimilé à un sens positif (en opposition à la quantité par exemple).

### UN AMÉNAGEMENT DE QUALITÉ, C'EST QUOI ?

- > Le résultat d'une opération bien menée ?
- > Un aménagement fonctionnel ?
- > Un aménagement coûteux ?
- > Un aménagement qui offre un nouvel usage à un lieu ?
- > Un aménagement qui répond à une attente ?
- > Un aménagement durable ?
- > Son caractère «écologique» ?
- > ...

**La qualité est une notion multiple, présente dans chaque phase du projet d'aménagement. Elle est dans tous les cas le fruit d'une démarche complète et indispensable.**

- **DIAGNOSTIC**
- **PROGRAMME**
- **PROJET**
- **RÉALISATION**
- **USAGE**



## LE DIAGNOSTIC

> **Comprendre un contexte pour agir :**

**Diagnostikós** : « capable de discerner »

**Contextus** : « assemblage, réunion, enchainement »

> **Complexité dans le contexte**

- **réalité du site**
- **enjeux politiques,**
- **enjeux économiques,**
- **enjeux écologiques,**
- **enjeux sociaux**
- ...

**La qualité de l'opération repose sur la qualité du diagnostic réalisé un amont.**



## LE DIAGNOSTIC

***Le diagnostic est un temps indispensable à l'élaboration d'un projet de bonne qualité, car il est la base d'un programme «sur-mesure».***

- > études objectives (normes, éléments mesurables,...).*
- > l'écoute (acteurs, usagers, ...).*
- > la définition du champ d'action (limites spatiales, budgétaires, ...).*

***La mobilisation des différents acteurs dans cette étape est indispensable, ... comme dans les suivantes.***

### **LES PERSONNES RESSOURCES :**

- les cabinets conseils, bureaux d'études, experts ...*
- les acteurs locaux (associations, chambres consulaires, organismes de terrain, ...)*
- les usagers*



## LE PROGRAMME

*Le programme doit avoir la capacité de faire la synthèse du diagnostic, et de l'interpréter en éléments de projet.*

- > qualitatif (objectifs, cibles)*
- > quantitatif (traduire par des éléments «chiffrés» des réponses aux besoins identifiés par le diagnostic)*

### LES PERSONNES RESSOURCES :

- les programmistes, assistants à maîtrise d'ouvrage*
- les acteurs locaux (associations, chambres consulaires, organismes de terrain, services de l'État ...)*
- les usagers*



## LE PROJET / LA RÉALISATION

***La qualité du projet d'aménagement tient dans sa capacité à traduire spatialement le programme et à atteindre des objectifs (normes, labels, ...), ... voire parfois à le réinterpréter.***

- > *l'intervention à la bonne échelle*
- > *économie de moyens (durabilité, entretien,...)*
- > *la capacité du projet à révéler le génie du lieu*

***La qualité du projet est aussi dans sa capacité à être réalisable (moyens techniques, matériaux, ...). On touche là à la compétence du maître d'oeuvre.***

- > *économie de moyens (durabilité, entretien,...)*
- > *la capacité de l'aménagement à s'adapter aux usages, à muter*

### **LES PERSONNES RESSOURCES :**

- *Les concepteurs (paysagistes, architectes, ...)*
- *les entreprises*



## L'USAGE

***Nous l'avons dit, l'usage d'un espace reste le marqueur définitif pour attester de sa bonne qualité :***

- > parce que celui-ci correspond à l'intention initiale*
- > parce que celui-ci permet des évolutions*

***Si l'aménagement peut orienter un usage (ex : une halle pour implanter un marché), ce n'est pas une fin en soi. Il faut assurer l'exploitation de cet aménagement pour le rendre vivant.***

- > Responsabilité partagé de faire vivre les aménagements.***

***« L'appropriation de l'espace est nécessaire par l'homme, pour que le lieu existe. »***

*Christian Norberg-Schulz, Genius Loci : Vers une phénoménologie de l'architecture, New York : Rizzoli, 1980*



LE  
C  
R  
E  
U  
S  
O  
T

***Pour nous contacter :***

***03.85.69.05.25***

***contact@caue71.fr***

**MERCI DE VOTRE ATTENTION !**